

N° Délibération :  
2026/029

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Vienne  
Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six,  
le 06 mai, à 20 Heures 00,  
le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni Salle du conseil municipal en mairie,  
*en session ordinaire*, sous la Présidence de  
Madame GRANGEOT Christelle, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2026

Membres Présents : Mesdames Messieurs GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – ROULET Michel – ROULET Patrick – MOUCHEROUD Françoise – VELLA Bastien – MOUCHIROUD Alexandra – RENARD Benjamin – LEONARD VERMOREL Adeline – MABILON Mickaël – DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline – LABAT Thierry – FREDOUT Chantal

Absents excusés : Monsieur MOUCHEROUD Fabrice – Madame MOUCHIROUD Béatrice

Pouvoir à : Madame MOUCHIROUD Béatrice à Madame FREDOUT Chantal

Madame DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline est nommée secrétaire

Objet : ACTIVITES ECONOMIQUES – ELECTION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fusion des deux communautés de communes (Beaurepaire et Saint Maurice l'Exil), lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône en date du 23 Janvier 2019, il a été décidé de constituer la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, qui intervient sur les incidences financières des transferts de compétences entre les communes et intercommunalité, sur la base d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Madame Le Maire rappelle la délibération n° 2019/07 du 12 Février 2019 par laquelle deux représentants avaient été désignés ; lors du renouvellement du mandat, ladite délibération n'avait pas été réactualisée.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2019/037 de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** :

GRANGEOT Christelle	Représentant titulaire
CHEVRIER Joëlle	Représentant suppléant

- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus :

Le Maire,  
Christelle GRANGEOT.

